



HAL
open science

Licence intégrée franco-allemande en droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence intégrée franco-allemande en droit. 2014, Université de Cergy-Pontoise - UCP. hceres-02037064

HAL Id: hceres-02037064

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037064v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Licence intégrée franco-allemande en
droit

de l'Université de Cergy-Pontoise

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Cergy-Pontoise - UCP

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Licence intégrée franco-allemande en droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150008110

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Cergy-Pontoise et Düsseldorf (Allemagne).

- Délocalisation(s) :

La deuxième année est délocalisée à Düsseldorf (Allemagne).

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Double diplôme de licence en droit à Cergy-Pontoise et de « Zwischenprüfund » (qui correspond au premier degré de l'examen d'Etat) en Allemagne.

Présentation de la mention

La formation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat international avec l'Allemagne et repose sur un accord de coopération entre l'Université de Cergy-Pontoise et l'Université de Düsseldorf, placé sous l'égide de l'Université franco-allemande. Elle vise à permettre aux étudiants d'aborder l'étude du système juridique français en parallèle de celle du système juridique allemand, dans une perspective comparée nécessaire à la compréhension desdits systèmes. A cette fin, le programme de la formation reprend les enseignements fondamentaux de la licence en droit française et ceux de son équivalent allemand, auxquels sont ajoutés, au niveau de la troisième année (L3), des enseignements de droit comparé. Tous les enseignements de droit allemand sont conduits en langue allemande. La formation est délivrée en première (L1) et troisième (L3) années à Cergy-Pontoise. L'intégralité de la deuxième année (L2) est dispensée à l'Université de Düsseldorf. La mention se caractérise également par son objectif professionnalisant, lui-même conçu dans une perspective internationale. Les étudiants suivent obligatoirement au cours de leur cursus quatre mois de stage en Allemagne (un mois en L2, un mois puis deux mois en L3).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention, créée en 2005, présente une originalité certaine, en ce qu'elle forme des juristes bilingues maîtrisant les fondamentaux du droit allemand et du droit français. Le programme de formation est pensé en conséquence et le cursus se révèle particulièrement riche. La professionnalisation, tout comme la mobilité sont fortement encouragées et accompagnées, ce qui participe de cette richesse. Les enseignements juridiques proposés au cours des trois années sont construits en parfaite cohérence avec l'objectif affiché de former des juristes bilingues maîtrisant les fondamentaux du droit français et du droit allemand, à partir des programmes officiels de la licence en droit français et de son équivalent allemand. Ils couvrent l'ensemble des matières dites « fondamentales » et sont dispensés sur la base de cours magistraux et de séances de méthodologie appliquée. Sur ce point, il est à signaler que la mention bénéficie des innovations pédagogiques de la mention *Droit* puisque les enseignements de droit français sont communs et que le modèle a été reproduit pour les enseignements de droit allemand. L'apprentissage linguistique est également bien accompagné et conçu sur le mode d'une acquisition progressive puisqu'en première année, des cours d'allemand sont programmés au premier semestre afin de faciliter le suivi des enseignements de droit allemand en allemand et que la L2, localisée à Düsseldorf, permet à l'étudiant français de poursuivre son apprentissage de l'allemand dans le pays. Enfin, l'acquisition de compétences professionnelles est judicieusement organisée. Le choix de stages obligatoires d'une durée totale de quatre mois semble à même de garantir une véritable immersion dans le monde du travail et s'avère conforme à l'objectif professionnalisant affiché. L'obligation d'une localisation en Allemagne renforce encore l'identité binationale de la formation.

Les étudiants de la mention bénéficient de dispositifs d'aide à la réussite qui satisfont globalement aux exigences. La formation se caractérisant par sa dimension binationale, le suivi des compétences porte tout particulièrement sur les compétences linguistiques. Ainsi, en L1, un cours de 12 heures placé en début d'année permet de conforter le niveau des étudiants, étant précisé qu'un bon niveau en allemand est exigé pour l'entrée en formation. En cas de difficulté, une réorientation est possible à tout moment vers le cursus classique de droit, complété par le diplôme universitaire (DU) de droit allemand, ce qui permet à l'étudiant de ne pas s'éloigner totalement de la spécificité de son cursus initial. En outre, même si l'effectif réduit de la formation (entre 42 et 59 étudiants) est de nature à favoriser un suivi personnalisé, la formation a mis en place un dispositif visant à l'encourager : la désignation de deux enseignants référents, l'un pour les matières juridiques, l'autre pour les matières de civilisation et de culture germaniques. Les étudiants de la mention bénéficient également des mesures destinées à favoriser l'apprentissage méthodologique qui ont été mises en place dans le cadre de la mention *Droit* (effectifs en méthodologie appliquée réduit à 25 étudiants, séances d'une durée de deux heures en L1, deux premières séances assurées par l'enseignant en charge du cours magistral dans les matières fondamentales). Enfin, la mobilité internationale est totalement intégrée à la formation puisque l'année de L2 est dispensée à l'Université de Düsseldorf et que tous les stages obligatoires se font en Allemagne. Il est cependant regrettable que le dossier ne fasse pas état des mesures d'accompagnement qui ont nécessairement été mises en place pour permettre cette mobilité.

Si la formation paraît en phase avec les débouchés annoncés, l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des étudiants ne sont pas renseignées, de même que le devenir des étudiants non diplômés. De plus, le dossier ne contient aucune donnée sur le taux de réussite à l'issue des trois années de la licence. Compte tenu de l'effectif réduit de la mention, l'absence de ces données est particulièrement regrettable.

Au niveau du pilotage, la formation s'appuie sur une solide équipe pédagogique et a mis en place un conseil de perfectionnement, mais le dossier ne permet pas de connaître son fonctionnement ni le processus qui est mis en œuvre pour recueillir les éléments permettant de réfléchir aux améliorations à apporter. Il est en particulier regrettable que le dossier ne donne aucune information sur le dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants qui semble avoir été mis en place au niveau de l'Université franco-allemande. Ni l'objet de cette évaluation, ni ses modalités ne sont précisés.

- Points forts :

- Formation originale permettant l'obtention d'un double diplôme.
- Forte ouverture à la professionnalisation associée à une mobilité obligatoire en Allemagne.
- Apprentissage linguistique parfaitement intégré à la formation avec des enseignements juridiques délivrés en langue allemande.

- Points faibles :
 - Absence de suivi de l'insertion professionnelle et du devenir des étudiants.
 - Organisation insuffisante du processus de recueil de données permettant de réfléchir aux améliorations à apporter à la formation.
 - Qualité hétérogène du dossier.

- Recommandations pour l'établissement :

Afin d'améliorer la qualité de la formation, il serait souhaitable de perfectionner le recueil de données permettant de réfléchir aux améliorations à apporter. Un suivi du devenir des sortants mériterait d'être organisé, d'autant qu'il porterait sur un effectif relativement réduit.



Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.